

Conseil Municipal

du 20 Septembre 2011 à 18 heures

Présents : DURAND, SALTET, CABRILLAC, PRIEUR , ABRIC, BLANC, MARTIN, ISZEZUK, THION, PATRINOS, PIALOT

Excusés : BELLAS (procuration à CABRILLAC), CRISTIANI (procuration à SALTET) GRELLIER (procuration à ISZEZUK)

Absents : LABOUREAU

Le compte rendu de la réunion du 28/07/ 2011 est adopté à l'unanimité.

1 point pourrait être ajouté à l'ordre du jour :

- **Signature convention avec l'Ecole de ski**

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

Contrat d'apprentissage «Bac Professionnel service en milieu rural »

Cette délibération se substitue à celle du 21 juillet 2007 puisque les taux de rémunération étaient erronés.

Le maire fait part au conseil de la demande de Mademoiselle Meghann MAZERT qui souhaite s'inscrire la rentrée prochaine dans un CFA pour y suivre une formation de bac professionnel service en milieu rural. Elle demande si la Mairie pourrait l'employer pour effectuer son apprentissage.

Les conditions du contrat sont les suivantes :

- Le contrat est établi pour 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2011.
- Diplôme préparé : Bac Professionnel
- Temps de travail hebdomadaire y compris la formation : 35 heures.
- Rémunération : 51 % du SMIC la 1^{ière} année, 59 % la deuxième année.
- Cotisations appliquées IRCANTEC sur 14 % du salaire brut.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- Décide de prendre Mademoiselle Meghann MAZERT en apprentissage pour une formation de Bac Professionnel service en milieu rural.
- Autorise le maire à signer le contrat à venir,

Tirage au sort pour le Jury d'assises :

CHABAL Lucile épouse PERRIER
BASTIDE Michel
THOMAS Isabelle

Déneigement : Convention de partenariat entre la commune de Valleraugue et le département du Gard,

Le Maire rappelle au Conseil qu'il est nécessaire de trouver une solution au problème de déneigement que connaît la commune en période hivernale, notamment sur le secteur de Prat-Peyrot et pour le hameau de l'Espérou.

A cet effet, plusieurs rencontres avec les responsables de l'Unité Territoriale du Vigan ont eu lieu l'hiver dernier, sur le site de l'Espérou, et un projet de convention de partenariat entre la commune et le Conseil Général est maintenant proposé à la commune : la dite convention est annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire,

Décide de passer une convention avec le Conseil Général du Gard en ce qui concerne le déneigement du site de Prat-Peyrot (accès et parkings)

Charge le Maire de signer la dite convention , qui sera annexée à la présente délibération.

Mise à disposition des services de l'Etat pour l'Instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation des sols : Convention de partenariat entre la commune de Valleraugue et l'Etat

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la convention de mise à disposition pour l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation des sols, la DDTM instruit pour le compte de la commune les dossiers de permis d'Aménager, de permis de construire, de certificat d'urbanisme et de déclarations préalables.

Cette convention, signée en 2007, nécessite d'être réactualisée compte tenu de la fusion au 1^{er} janvier 2010 de la DDE et de la DDAF en DDTM. De plus, l'instruction de certains actes par la DDTM ne génère aucune valeur ajoutée mais pèse sur la capacité du service à répondre dans les délais aux dossiers à enjeux.

De ce fait, l'instruction des dossiers de certificats d'urbanisme de type CUa et de déclarations préalables (DP), reviendrait à la commune.

La DDTM transmettrait à la commune des modèles de rédaction pour cette mise en oeuvre simplifiée, et une formation du personnel communal aurait lieu au début du second semestre 2011 suivie d'une phase d'accompagnement tout au long de l'année.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire,

Considérant les motivations de la DDTM a ne plus assurer l'instruction des CUA et de DP, pour mieux instruire les dossiers d'urbanisme plus complexes

Charge le Maire de signer la dite convention , qui sera annexée à la présente délibération.

ERDF : convention Présence

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'ERDF a constitué depuis plusieurs années un réseau d'interlocuteurs privilégiés, à l'attention notamment des communes.

Afin de renforcer et de pérenniser ce partenariat ERDF propose de signer une convention afin de développer une dynamique d'accompagnement :

- Renforcer la proximité
- Contribuer à la gestion des incidents liés au réseau électrique
- Améliorer l'environnement des travaux
- Etre acteur sociétal du développement durable

ERDF s'engage à :

- désigner un interlocuteur privilégié dédié à la commune
- mettre à la disposition de la commune un numéro d'accueil dépannage accessible 24h/24
- informer par SMS la commune sur des situations de crise, notamment auprès d'un correspondant « Tempête »

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire,

Charge le Maire de signer la dite convention , qui sera annexée à la présente délibération.

Convention ESF : Ecole de ski Français-Mt Aigoual : convention

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet de convention a été élaboré en partenariat avec l'ESF Mont Aigoual.

Cette convention fixe les règles de partenariat entre l'ESF et la commune de Valleraugue, sur le site de Prat-Peyrot : la dite convention est annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire,

Décide de passer une convention avec l'ESF Mont Aigoual qui fixera ainsi les règles de partenariat entre la commune et l'Ecole de ski

Charge le Maire de signer la dite convention , qui sera annexée à la présente délibération.

Vœu pour l'officialisation du jour anniversaire du cessez le feu du 19 mars 1962

Monsieur le Maire rappelle la loi n° 99-882 du 18 octobre 1999 reconnaissant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, votée à l'unanimité par l'Assemblée Nationale et le Sénat, ainsi que la proposition de la loi votée le 22 janvier 2002 à l'Assemblée Nationale visant à instituer chaque année le 19 mars la Journée Nationale du Souvenir et du Recueillement pour commémorer le sacrifice des victimes militaires et civiles de la guerre d'Algérie en y associant celles des combats de la Tunisie et du Maroc.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire,

Et après délibération, demande au gouvernement d'officialiser le jour anniversaire du cessez le feu du 19 mars 1962, dédié à la mémoire des victimes civiles et militaires tombées en Afrique du Nord.

Le 19 mars deviendrait ainsi la journée Nationale du Souvenir et du Recueillement , pour la troisième génération du feu, ni chômée, ni fériée, en respect de la volonté exprimée par le français lors du référendum organisé le 8 avril 1962 sur l'initiative du Président de la République Charles de Gaulle : 90.71% d'entre eux approuvaient la date mettant fin officiellement à la guerre d'Algérie

DEMANDE de SUBVENTION pour la rénovation du parking du Mas Mouret

Lors de la réunion qui s'est tenu à Trèves le 17 Août dernier, Monsieur Jean-Paul FOURNIER, Sénateur du Gard, a fait savoir qu'il était en mesure d'apporter une subvention au titre de sa réserve parlementaire pour la rénovation du parking du Mas Mouret.

Il est donc opportun de constituer le dossier de demande de subvention qui doit comprendre la délibération de principe du conseil, les devis et le plan de financement du projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- sollicite une subvention au titre de la réserve parlementaire du Sénateur Jean-Paul FOURNIER, de l'ordre de 7 000€.
- adopte le plan de financement qui, outre la subvention du Sénateur, fait état d'un financement sur les fonds libres de la commune ;

- invite et autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'opération.

Décisions du Maire :

Fixation des tarifs du carburant (11/08/2011, 26/08/2011)

Parking de Prat-Peyrot :

attribution de la maîtrise d'œuvre au cabinet GAXIEU

Aménagement Du cœur de Valleraugue :

gros -œuvre : entreprise SERRA

électricité : entreprise VALETTE

Aménagement rue malbeck :

Maîtrise d'œuvre : la cabinet GAXIEU est le mieux disant

(P.S. : le conseil Général prend tout à sa charge)

Quartier de Combes Chaudes :

le cabinet d'études « sites et paysages » est chargé de réaliser le cahier des charges qui servira à la consultation ultérieure ; l'esquisse se fera à partir du pont sur le Clarou.

QUESTIONS DIVERSES

Cantine scolaire:

Le service de cantine scolaire a été confié pour l'année scolaire 2011/2012 à nouveau à Jacques MEJEAN. Toutefois, ce dernier, demande une revalorisation des tarifs du repas de l'ordre de 4 % du fait de l'augmentation du prix des matière premières utilisées, et souhaite rencontrer Monsieur le Maire afin d'en discuter.

Les termes du cahier des charges seront examinés, mais il semble que cette augmentation souhaitée soit trop importante.

Surconsommations d'eau :

Mr le Maire fait part de sa rencontre avec Mr Daniel HEBRARD, propriétaire d'une maison au pont du Cros qu'il loue. Sa consommation pour l'année 2011 s'élèverait à 10 000m³.

Il est décidé qu'en cas de surconsommation exagérée et involontaire il sera fait une moyenne sur les 3 dernières années de consommation d'eau.

Par contre, en ce qui concerne les taxes (notamment celle de l'agence de l'eau) elles seront calculées sur la quantité d'eau réellement comptabilisée par le compteur, puisque ces taxes sont reversées à divers organismes.

Ce principe deviendra doctrine pour les années futures.

CINECO :

Les séances de cinéma reprennent, le Conseil Général traitera maintenant directement avec CINECO, sans passer par un intermédiaire.

Les séances de cinéma auront donc lieu le dernier samedi du mois, sauf pour le mois de décembre, en effet la séance devant être programmée le 31 décembre, il a été décidé de l'annuler, et de proposer 2 séances en janvier 2012.

N.B. :

La programmation du cinéma est prioritaire sur une demande de location du foyer rural, sauf décision contraire du Conseil Municipal.

Projet du Parking souterrain du 19 mars :

Monsieur MONIER a rencontré les services de l'unité territoriale afin de leur présenter la modification du projet initial de parking souterrain. Ils ont retenu le projet qui prévoit un seul accès « entrée/sortie ». Les nouveaux plans devraient nous être présentés début octobre.

Repas des aînés :

Il aura lieu cette année le dimanche 11 décembre

Fil neige :

Le fil neige doit être déplacé, et pour ce faire il doit être fait appel à un cabinet de maîtrise d'ouvrage. Trois devis ont été demandés. L'entreprise MTC est retenue pour son offre de 2 100€ HT, qui est la mieux disante.

Parking du Mas de l'Eglise :

Dans le cadre d'une procédure en cours, pour des propriétés sans maîtres, il s'avère que Mle NADAL Nicole est nu-proprétaire de la parcelle cadastrée section E n° 1277, son père Théophile NADAL étant pour sa part usufruitier. Cette parcelle, située en bordure du petit parking du Mas de l'Eglise, permettrait d'agrandir le dit parking.

Il leur sera proposé de vendre à la commune cette parcelle, au prix de 40€ le m².

En cas de refus de leur part, la commune engagera une procédure auprès de la préfecture pour que soit reconnue l'utilité publique de ce projet.

Commande de petit matériel :

Il sera commandé :

100 plateaux de service pour Prat-Peyrot, et 50 pour le Foyer rural de Valleraugue

1 four à micro onde pour Prat-peyrot (199€)

1 trancheuse à jambon pour Prat-Peyrot (860€ chez ARTIMAT au lieu de 1 244€)

Gîte-buvette de l'Aigoual :

l'établissement restera ouvert jusqu'au 15 octobre.

Maison Médicale :

Suite à la demande de Mle CLAUZEL, qui souhaite ouvrir un cabinet d'ostéopathie, il convient de réaliser un agrandissement de l'actuelle maison Médicale. Le Maître d'œuvre qui a suivi la construction ayant décliné notre offre, c'est le cabinet d'architecture de Mr BESNAINOU qui est choisi pour ce projet.

Terrain de Mr BARRE, avenue de l'Aigoual :

Mr SALTET rappelle que ce terrain est toujours en vente, au prix de 105 000€, il serait très utile à la commune car contigu au parking existant. Il sera demandé à France Domaines d'évaluer ce bien.

Indemnité de technicité :

Il est décidé d'attribuer un point de plus d'IAT à Aurélie BOMPART et à Magali LAFON, à compter du 1^{er} Octobre 2011. Cette augmentation est prévue dans l'enveloppe globale déjà votée.

Mur du stade :

Il faudra procéder à la réparation de ce mur ; Mme JODRA , architecte, a été sollicitée pour s'en occuper

Travaux Maison de Retraite :

Mme JODRA , architecte, s'était engagée à établir un planning modifié dès le mois d'Août.
Nous espérons l'avoir sous peu.

Réunions de commissions :

Environnement : mardi 04/10/2011 à 17 heures

Travaux : mardi 11/10/2011 à 18heures

La séance est levée à 20 heures